



MUNICIPALITÉ  
DE VÉTROZ

Route de l'Abbaye 31 | 1963 Vétroz | Tél. 027 345 37 70 | Fax 027 345 37 71 | www.vetroz.ch

Groupe Alternative Vétrozaine du CG  
Par M. Xavier Berthouzot  
Route de la Bourgeoisie 36  
1963 Vétroz

**Dossier traité par :**  
Lydia Moix  
079 711 08 19  
[lydia.moix@vetroz.ch](mailto:lydia.moix@vetroz.ch)

Vétroz, le 20 août 2019

### **Réponse à votre question écrite au Conseil communal au sujet de l'offre d'accueil des enfants**

Monsieur le Conseiller général,

Par la présente, nous donnons suite à votre question écrite reçue le 17 juin dernier, mentionnée en titre. Après un examen consciencieux de vos interrogations par le Conseil municipal, nous y répondons comme suit :

**Question** : Que votre Conseil pense-t-il entreprendre pour améliorer la situation ?

**Réponse** : Les bâtiments des structures au sein du village n'étant pas extensibles, le Conseil municipal a planifié la création d'une cantine de 12 places à midi au centre des Plantys pour la prochaine rentrée scolaire. Par ailleurs, il a également prévu d'intégrer une cantine dans l'agrandissement du centre de Bresse, ce qui devrait permettre de récupérer des places pour la crèche au centre du village et améliorer la situation.

**Question** : Quels sont les critères à l'origine du courrier ?

**Réponse** : Le Conseil municipal a tenu compte du fait que 10 enfants étaient sur la liste d'attente, dont certains depuis plus de 2 ans. Il a recherché la solidarité et l'équité pour tous, étant rappelé que chacun a droit sur le principe à une place en crèche indépendamment du taux d'activité de travail du/des parent(s).

Le Conseil municipal relève que seuls les parents dont les enfants fréquentent 4 ou 5 jours la crèche ou la nurserie ont vu leur prestation diminuer, soit 14 familles.

**Question** : Avez-vous privilégié les familles monoparentales et à bas revenu ?

**Réponse** : le Conseil municipal, toujours par souci d'équité, a tenu compte de toutes les situations sans privilégier un type de familles particulier.

En espérant avoir répondu à vos questions, veuillez agréer, Monsieur le Conseiller général, nos salutations les meilleures.

Municipalité de Vétroz



**Le Président**

Olivier Cottagnoud



**Le Secrétaire**

Bertrand Fontannaz

**Copie à :** M. Pierre-Michel Venetz, Président du Conseil général, 1963 Vétroz